

Rapport d'évaluation

Plan d'action
BLH



Avril 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BLH dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

BLH			
Date d'adhésion au programme	26-09-2023	Date d'engagement dans le programme	18-12-2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	29/01/2026
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	12/2023 - 12/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	04/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Parc d'Activite du Pilon 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Secteurs d'activité	Distributeur de matières premières aromatiques et parfumerie. BLH est leader mondial dans la distribution de produits de marques depuis plus de 40 ans. Notre savoir-faire et notre expertise sont aujourd'hui reconnu à travers notre triple certification ISO (9001, 14001, 45001) et la satisfaction de nos clients. Nous avons également une démarche RSE bien ancrée depuis 2012 et nous sommes certifiés ECOVADIS Gold. Nous avons récemment intégré le groupe AZELIS depuis novembre 2023, lui-même, leader dans ces domaines-là.
Chiffre d'affaires	Pas de précision
Nombre d'employés	20 à 49 employés
Site web de l'entreprise	http://www.blhsas.com

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise est certifiée ISO 14001 et a également une gamme de produit certifiée Bio, Cosmos et For Life.

Elle est engagée dans la RSE depuis 2012 et est Ecovadis Gold.

Elle a mis en place des ruches sur son site pour contribuer à la préservation des abeilles ainsi que des panneaux photovoltaïques pour réduire sa consommation électrique.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Opérationnel

- Risque : Pénurie accrue ou hausse du coût des intrants, Baisse de rendement ou de productivité, Perturbation des activités de l'entreprise
- Opportunité : - Choix des ressources en fonction de leur disponibilité sur le long terme, Augmentation de notre performance, Amélioration de la gamme de nos produits (se différencier de nos concurrents), Choix de procédé industriel à faible impact
- Localisation : En amont et In situ

Financement

- Risque : Assurance, Perte de crédibilité si les matières premières ne sont plus disponibles (diminution des ventes, perte de marché)
- Opportunité : Image environnemental de notre entreprise face aux banques, Accès à des financements dits « verts »
- Localisation : In situ

Marché et Produits

- Risque : Evolution des exigences clients vers des produits plus vertueux vs produits disponibles dans notre portefeuille, Impact de nos produits sur les consommateurs finaux
- Opportunité : Nouveaux clients, Nouvelles gammes de produits
- Localisation : En amont et In situ

Réputation et Image

- Risque : Pression des médias sur l'aspect vertueux des sociétés et de leurs produits
- Opportunité : Amélioration de l'image, Différentiation, Image des collaborateurs positives, fidélisation, attractivité
- Localisation : In situ et En aval

Réglementaire et Juridique

- Risque : Poursuites judiciaires, Evolution constante des réglementations
- Opportunité : Prise en compte de l'environnement dans les projets de réaménagement des locaux
- Localisation : In situ

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action volontaire de BLH prend en compte aussi bien la phase amont avec le sourcing de nos produits, que l'entreprise elle-même sur ses actions en faveur de la biodiversité, mais également la phase aval avec la partie emballage de nos matières premières		
Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans (2023-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	8

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">• 1. Changement de nos conditionnements : 100% de nos cartons d'emballages certifiés FSC d'ici 2024 contre 0% à ce jour• 2. Sourcing de nos produits : -1% de produits contenant de l'huile de palme dans notre catalogue (contre 3% aujourd'hui)• 3. Revoir ses modes de consommations pour diminuer de 20% nos consommations énergétiques grâce à l'optimisation du photovoltaïque d'ici 2025• 4. 0 produit d'origine animal d'ici 2024• 5. Réduire de 5% nos emballages plastiques à usage unique d'ici 2025
-------------------------------	---

Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• 1. Planter au moins 5 arbres pour capter le CO2 et améliorer la qualité de l'air d'ici 2024• 2. Diminuer nos consommations d'eau de 20% en captant les eaux de nos toitures à usage sanitaire (wc uniquement) d'ici 2024• 3. Sensibilisation de nos salariés à la biodiversité d'ici 2024 et remise d'un nichoir• 4. Faire un don de 1000€ à une association en lien avec la biodiversité d'ici 2025• 5. Proposer un challenge groupe (3 sites) sur la thématique de la biodiversité d'ici 2025• 6. Equiper 100% de nos espaces vitrés de plus de 3m de stickers anticollisions d'ici 2024• 7. Installer au moins 5 nichoirs sur notre site d'ici 2024• 8. Sensibiliser 100% de nos clients prioritaires en offrant des nichoirs (clients A, B, C avec une zone de verdure à proximité immédiate) d'ici 2024
--------------------------------	---

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise permettent de comprendre les actions suivies et ce qui est prévu, avec un bon niveau de détail sur certaines actions cœur de métier et leurs résultats. Le rapport de suivi apporte une visibilité sur les réalisations, les obstacles rencontrés et les décisions prises. Toutefois, certains éléments pourraient être précisés comme la structuration globale du pilotage ainsi que la mobilisation des moyens pour certaines actions.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	Suffisant	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise propose un plan d'action cohérent avec son activité, ciblant des leviers pertinents tels que le sourcing responsable, la réduction des emballages et la maîtrise des consommations. Certaines actions ont permis d'obtenir des résultats concrets en faveur de la biodiversité. Malgré cela, la mise en œuvre du plan d'action reste partielle, avec un nombre significatif d'actions non réalisées ou abandonnées, en lien notamment avec une implication limitée des parties prenantes internes et des contraintes organisationnelles. Malgré des ajustements ponctuels, la dynamique globale apparaît limitée, ce qui freine l'atteinte des objectifs initiaux et la pleine concrétisation. L'entreprise est encouragée à poursuivre la dynamique enclenchée avec ce premier plan d'action en renouvelant son engagement et en s'appuyant sur les apprentissages de la mise en œuvre dans une perspective d'amélioration continue.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Certains éléments du plan d'action gagneraient à être précisés :

- Pour un prochain plan d'action, il serait pertinent de mieux expliciter les liens entre les enjeux biodiversité identifiés et les impacts de l'activité, notamment sur la chaîne d'approvisionnement
- Afin de sécuriser la mise en œuvre, il est recommandé de préciser les conditions de validation et d'engagement des actions (arbitrage, budgets, rôle de la direction) afin d'éviter les blocages observés
- Le plan gagnerait à mieux formaliser les modalités de pilotage et de prise de décision, notamment en cas d'aléas organisationnels

III.1.2 Complément au plan d'action

Afin d'aller plus loin, l'entreprise pourrait approfondir certaines actions en cours :

- Pour les actions liées au sourcing des produits, approfondir la démarche en élargissant le périmètre à d'autres matières à risque puis à d'autres matières au-delà de l'huile de palme
- Pour les actions sur les emballages, aller plus loin que la certification en développant des solutions de réduction à la source, de réemploi ou d'écoconception des conditionnements
- Pour l'action relative à la réduction des plastiques, renforcer la mise en œuvre en identifiant des alternatives concrètes et en impliquant davantage les fournisseurs dans cette transition
- Enfin, il serait pertinent de relancer ou remplacer les actions abandonnées par des actions plus adaptées aux contraintes actuelles afin de maintenir la dynamique du plan

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Concernant la mise en œuvre de son plan d'action, l'entreprise est invitée à aller plus loin sur les aspects suivants :

- Il sera essentiel de renforcer le pilotage du plan d'action, notamment en assurant un relais opérationnel en cas de contrainte
- Il serait pertinent de sécuriser la mobilisation des moyens nécessaires (financiers, humains) en amont des actions, afin d'éviter les abandons ou blocages en cours de mise en œuvre
- L'entreprise pourrait également mieux formaliser les processus de décision, en particulier pour les actions nécessitant une validation de la direction ou du groupe, afin de fluidifier leur déploiement.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné l'intérêt et la structuration du plan d'action déposé par l'entreprise. Toutefois, il a regretté le manque d'implication de la direction qui semble avoir été l'un des freins principaux de la mise en œuvre de ce plan d'action (abandon et réorientation de plusieurs actions parfois moins ambitieuses). La mise en œuvre semble avoir également pâti d'une faible implication des parties prenantes externes. Le jury encourage l'entreprise à maintenir son ambition initiale dans la perspective du renouvellement de son prochain plan d'action.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Le rapprochement du groupe AZELIS pourrait constituer une opportunité pour la suite du plan d'action EEN qui pourrait venir alimenter la stratégie RSE du groupe qui ne semble pas intégrer ce volet. Cela pourrait également permettre de renforcer son portage en interne.
- Concernant l'action sur l'emballage plastique, dans l'attente de parvenir à réduire l'usage du plastique à usage unique, une piste pourrait également être de se fixer des objectifs concernant l'utilisation de plastique recyclé